

Lycée de Périgueux.

Le Lycée de Périgueux était encore le chef-lieu de l'Académie du département de la Dordogne sous des bureaux honorables qui avaient introduit dans le lycée de cette ville M. Passie, directeur, et fut de ce chef la direction et la surveillance de la loge et de l'infirmerie à des religieuses. Il pouvait être dit sans que ce fût la meilleure garantie qui se pût offrir aux familles pour ce qui regardait l'ordre la propreté et la santé de leurs enfants.

Leur attention au but et s'adressa aux soins de la salle de Périgueux celle-ci fut d'abord quelque peu difficile, parce qu'il s'agissait d'une œuvre qui n'entraît pas dans leurs usages ni dans leurs constitutions; mais les religieux de Périgueux ayant approuvé ces difficultés, M. de Lamoignon a accepté et à se rendre aux instances qui leur étaient faites tant par le Procureur que par le Recteur.

Deux religieuses y furent donc envoyées à la rentrée des classes de l'année 1783, à Ameyfut confiée la tenue de la loge et à rendre les soins à donner aux malades de l'infirmerie.

L'Administration du lycée s'engagea à nourrir, chauffer, éclairer, blanchir etc. les deux Religieuses et à donner en outre à chacune une somme de 1000 cent cinquante francs pour frais d'entretien de leur vestiaire.

Ces conditions ont été fidèlement exécutées jusqu'à présent et de leur côté les religieuses ont rempli leurs devoirs à la grande satisfaction de l'Administration de Périgueux, des maîtres, des élèves et des familles entières.

Quant à la position faite aux sœurs sur la rapport de leur régime alimentaire étant contraire à leur santé et les exposant souvent à de grands inconvénients par rapport

aux domestiques chargés de la distribution des aliments
 La Supérieure a exprimé le désir qu'une modification
 fut apportée à cette position.

Dans le courant des vacances de 1860 elle
 a demandé à l'administration du lycée que les dames
 fissent dans les mêmes conditions que les fonctionnaires
 du lycée, sous le rapport du régime alimentaire et
 qu'une somme de deux cent cinquante francs fut
 allouée annuellement pour frais de nourriture de chaque
 dame et qu'elles fussent libres de s'arranger comme elles
 l'entendraient.

Cette demande n'ayant pas été favorablement
 accueillie la Supérieure générale a eu devoir renoncer à
 cette œuvre et elle a retiré ses dames du lycée dans le
 courant des vacances de l'année 1860.

Religieuses
de Sainte-Marthe
au Lycée de Périgueux
1853 - 1860

- Y.^m Thérèse Murat
- Y.^e Dumonteil
- Y.^m Louise Quatremere
- Y.^m Dussol
- Y.^m Dussoutour

Elles n'étaient que deux
à la fois.